



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/dispositif-periscolaire-et-centre-de-loisir-du>

# DISPOSITIF PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIR DU MERCREDI DU 25 MAI AU 3

II III I ET 2020  
DISPOSITIF  
PÉRISCOLAIRE  
ET CENTRE DE LOISIR DU MERCREDI



nnée 2020 - Mai -  
Publication date: vendredi 15 mai 2020

---

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

---

# **DISPOSITIF PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIR DU MERCREDI DU 25 MAI AU 3 JUILLET 2020**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la ville de Port Saint Louis du Rhône a souhaité mettre en place un accueil périscolaire ainsi qu'un centre de loisirs le mercredi pour répondre aux besoins des familles qui rencontrent des difficultés.

## **Un dispositif d'accueil spécifique à la crise sanitaire**

Compte tenu du contexte particulier, ces accueils ne correspondent pas à l'offre de loisirs habituelle.

**Les dispositifs périscolaire et extra scolaire seront limités en nombre de places et réservés uniquement aux familles dans l'obligation de travailler en présentiel**

## **Des conditions sanitaires renforcées**

Un protocole sanitaire a été mis en place la ville pour répondre aux préconisations des autorités. Il définit les conditions d'accueil des enfants mais aussi l'organisation des activités avec un nettoyage renforcé des locaux et des matériels utilisés pour les activités.

Un document a été élaboré pour chacun des deux dispositifs périscolaire et extra scolaire.

Les parents qui inscrivent leur enfant s'engagent à respecter ces protocoles.

## **5 grands principes**

- **Le non brassage des élèves : votre enfant est intégré dans un même groupe ; il n'en changera pas jusqu'à la fin de l'année scolaire**
- **il ne sera pas en contact avec les autres enfants pour éviter la circulation du virus**
- **Le maintien de la distanciation physique afin d'éviter les contacts directs**
- **Une vie organisée autour de l'application des gestes barrières ;**
- **Des mesures d'hygiène strictes ;**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

## **PERISCOLAIRE**

La ville assurera un accueil

- Le matin de 7h30 à 8h10
- Un service de restauration avec un repas chaud et complet Attention PAS D'ACCUEIL MERIDIEN DE 11H30 A 12H15

- le soir de 16h30 à 17h45 avec un départ échelonné possible à partir de 17h LES CONDITIONS D'ACCUEIL
- l'enfant doit être accueilli en temps scolaire pour bénéficier du dispositif périscolaire Les jours où il n'est pas accueilli à l'école, il ne peut fréquenter le dispositif périscolaire
- Le service de restauration : accessible à tous les enfants présents en temps scolaire.
- les accueils du matin et du soir : réservés aux enfants dont les parents (soit les 2 soit le parent en cas de famille mono parentale) travaillent en présentiel (sur présentation des justificatifs employeurs) ainsi qu'aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

## **LES MODALITES D'INSCRIPTION**

Une fois votre inscription faite en temps scolaire auprès de l'école de votre enfant, un agent du pôle Enfance jeunesse vous contacte par téléphone afin de connaître vos besoins d'accueil en périscolaire pour la semaine à venir.

Ces besoins seront considérés comme fermes et définitifs pour la période.

## **L'ENCADREMENT**

Il sera assuré par les animateurs des temps périscolaires devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle.

## **L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Votre enfant est intégré dans le groupe qu'il fréquente en temps scolaire ; il ne sera pas en contact avec les autres enfants pour éviter la circulation du virus

## **LE TARIF**

- Cantine : 2.40 Euros le repas
- Accueil périscolaire : Si votre enfant est déjà inscrit, il n'y a pas de tarif à payer
- En cas de nouvelle inscription, un dossier devra être constitué auprès du pôle Enfance Jeunesse 1Euro pour l'année JUSTIFICATIF

Le justificatif de l'employeur

# **LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI :**

Du mercredi 27 mai 2020 au mercredi 1er juillet 2020.

Accueil du matin : de 8h à 9h dernier délais.

Départ de midi : à partir de 11h30 jusqu'à 12h15 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine

Accueil de l'après-midi : à partir de 13h30 jusqu'à 14h derniers délais.

Départ du soir : à partir de 17h et jusqu'à 18h

## **LES CONDITIONS D'ACCUEIL**

Sont accueillis les enfants :

- ayant réintégré l'école
- dont les parents (soit les 2 soit le parent en cas de famille mono parentale) travaillent en présentiel (sur présentation des justificatifs employeurs) ainsi qu'aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Un groupe d'enfants constitué selon l'école d'origine

Selon les préconisations du Ministère de la Jeunesse, les enfants ne doivent pas être en contact avec les enfants des autres écoles. **Ainsi votre enfant sera placé dans un groupe avec les enfants qui fréquentent son école**

12 places seront affectées pour chaque école.

- Plus de 6 ans : Lieu d'accueil : le gymnase Virgile Barel avec 3 groupes pour les élémentaires : 1 groupe Jules Verne/1 groupe Romain Rolland/1 groupe Paul Eluard
- Moins de 6 ans : Lieu d'accueil : école Romain Rolland avec 4 groupes pour les maternelles (Louise Michel/Danielle Casanova/Anne Frank/France Bloch).

## **LES MODALITES D'INSCRIPTION**

- **Un système de pré inscription** La capacité d'accueil étant réduite à 12 enfants par groupe et par école, les parents feront une pré inscription par téléphone

Les pré-inscriptions se dérouleront durant 3 jours

**les LUNDI 18, MARDI 19 et MERCREDI 20 mai 2020** de 8h30 à 17h

uniquement **par téléphone auprès Pôle Enfance Jeunesse**

**au 04 42 86 91 01 et au 04 42 86 90 57.**

En cas de liste d'attente si le nombre de places est dépassé, une commission mise en place par la ville statuera sur les demandes d'inscription en fonction des places disponibles et des priorités définies.

La décision sera communiquée aux familles le lundi 25 mai matin par téléphone.

- Durant l'ALSH du Mercredi pour les enfants de moins de 6 ans et plus de 6 ans, l'inscription se prendra **en priorité à la journée** avec ou sans repas. Il sera également possible en fonction de la disponibilité d'inscrire

votre enfant à la demi journée avec ou sans repas.

## L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

- **L'accueil des enfants**



L'enfant ne peut arriver seul

- enfants de moins de 6 ans : accueil par le portail de l'école élémentaire Romain Rolland.
- enfants de plus de 6 ans : sur le gymnase Virgile Barel.

**Les animateurs pourront laisser partir votre enfant uniquement avec une personne autorisée et mentionnée sur la fiche sanitaire.**

**Les adultes responsables n'auront pas l'accès aux bâtiments, ils devront attendre dans la cour devant les salles attribuées à leurs enfants.**

- **REPAS** Les repas seront des paniers repas confectionnés par le service restauration de la mairie de Port Saint Louis. La prise du repas se fera par groupe. Les enfants ne se croisent pas.
- **Les éléments pratiques :**
  - Les enfants inscrits pour le repas devront avoir serviette de table, brosse à dents et dentifrice.
  - Prévoir une collation à base de fruits uniquement pour les plus petits (matin).
  - il est demandé aux parents de prioriser des vêtements et chaussure d'utilisation facile afin que les enfants puissent s'habiller et de déshabiller seul (chaussures à scratch, vestes faciles à enfiler...).
  - Gourde
  - Casquette dans le sac de votre enfant
  - Chaussures fermées pour les activités sportives
  - Pour les plus petits, pensez à mettre un rechange
  - **Les enfants de plus de 11 ans** devront porter **obligatoirement un masque**

## TARIFS ALSH

Journée ½ journée

QF < 300 : 1.55Euros0.80Euros

301

601

QF > 900 :9.15Euros4.60Euros

REPAS : 2.40Euros